

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 14 DECEMBRE 2020  
PROCES-VERBAL NO 35**

---

Page 273

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Madame Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 01 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents.

Le Président de notre conseil étant dans l'attente du résultat d'un test COVID-19, la Vice-Présidente, Madame Pascale Dalla Piazza préside la séance de ce soir, tel que prévu par l'article 31 du règlement de notre conseil. Elle salue la présence de la presse, M. Greco pour La Région.

Selon les directives émises par le Conseil d'Etat, nos séances doivent désormais se tenir sans public. La Vice-Présidente remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Elle donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Excusés :        Mesdames Miranda Graziella, Omenetto Myriam  
                      Messieurs Burri Iwan, Liechti Nicolas, Vermot Hubert

Absents :        Messieurs Bornet Gaël, Calvet Isidro, Vigier Pierre

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

Le quorum étant atteint, la vice-présidente déclare la séance ouverte.

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 9 novembre 2020**

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**b. Lettres et pétitions éventuelles**

Lecture de la lettre de démission au 30.06.2021 de Madame Bernadette Steiner du poste de secrétaire-suppléante.

**c. Communications du président**

Le 27 octobre, le président et la secrétaire-suppléante ont accueilli la visite de Monsieur le préfet De Icco pour la visite annuelle qui a pour but le contrôle de certains documents, PV du conseil communal, registre des votations et des élections, classeur des préavis. Cette visite a également été l'occasion de questions concernant le fonctionnement du conseil. Le préfet est reparti satisfait de sa visite. Le Président adresse ses remerciements à notre secrétaire pour son excellent travail.

Concernant les postes de secrétaire et secrétaire-suppléant, vu la démission de la secrétaire il y a quelques mois et celle de la secrétaire-suppléante, dont vous avez pris connaissance ce soir, le bureau s'est lancé dans une procédure de recrutement afin de repourvoir les postes vacants. A l'issue de cette procédure nous avons sélectionné deux personnes, Madame Pauline Héritier pour le poste de secrétaire et M. Antoine Michel pour le poste de secrétaire-suppléant.

Afin d'assurer une transmission des dossiers optimale, nous leur avons proposé de commencer en janvier 2021. Ils participeront à quelques séances de bureau et de conseil communal et pourront être assermentés en juin 2021 pour la législature 2021-2026.

Suite à l'acceptation de la motion concernant les nouveaux tarifs des indemnités, le bureau a décidé que ces derniers entreraient en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Votation fédérale du 29.11.2020 : 46% des citoyens ont participé à cette votation.

Pour faire suite à la décision du Conseil d'Etat relative à la possibilité de tenir des séances de conseil communal partiellement à distance, le bureau va s'approcher de la municipalité afin d'étudier la faisabilité d'un tel dispositif pour nos futures séances. Ce qui, a priori, risque d'être compliqué.

Comme vous pouvez l'imaginer, nous n'avons malheureusement pas pu organiser l'apéritif qui suit traditionnellement la dernière séance de l'année.

#### **d. Communications de la Municipalité**

*M. Gabriel David*

Chantier des Fleurettes : projection d'un plan, information sur les étapes prévues. Il a été décidé qu'afin d'éviter que tout le secteur soit en chantier durant l'entier de la période des travaux, l'enrobé serait posé au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ces derniers commenceront mi-août 2021.

Swisscom : la pose de la fibre optique sera réalisée en 2022.

Sources - Chlorothalonil : vu qu'il y a moins de consommation d'eau en hiver, nous profitons de fermer les trois sources les plus impactées afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les sources fermées sont ID4 et ID5 secteur Vignette ainsi que ID23 secteur Bauma. Avec cette mesure, nous améliorons de 0.330 à 0.280. Pour le secteur de la Vignette, nous allons laisser le réservoir se remplir et nous utiliserons l'eau comme réserve incendie. Une fois le réservoir plein, l'eau partira au trop-plein. Pour le secteur Bauma, nous avons mis la source en décharge. La quantité d'eau concernée est de 70 à 90 m<sup>3</sup>/jour. Nous réduisons nos ventes d'eau à l'ARRIBRU afin d'améliorer la qualité de l'eau. De nouveaux tests seront effectués durant le premier trimestre 2021. Nous vous informerons des résultats.

*M. Romano Dalla Piazza*

Arrêt de bus En Brit : les travaux sont terminés. Ils ont été financés sur la base du budget ordinaire « entretien des routes ». Ceci a permis de coordonner ces travaux avec la fin des travaux de construction des villas. Nous avons négocié, avec le promoteur qui a terminé l'aménagement, une participation pour la réfection du trottoir et quelques dégradations supplémentaires à la route. Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offre auprès des entreprises, en particulier la société Gabella qui avait déjà des travaux prévus dans la commune. Cette entreprise a obtenu le mandat ce qui permet une coordination entre ces travaux et ceux prévus sur la route de Rovray. Ceci représente une économie importante vu que la même installation de chantier, d'un coût d'environ CHF 10'000.--, a été utilisée pour les deux chantiers. Malheureusement le coût total des travaux, en raison d'adaptations et de surprises survenues durant le chantier, va générer un dépassement assez conséquent du poste d'entretien des routes. Pour cette raison, je déposerai un préavis de demande d'investissement complémentaire sur l'exercice 2020 pour ce poste. Présentation des adaptations apportées dans le cadre du projet. Projection de photos et de plans concernant ces adaptations, en particulier la destruction d'un muret, situé sur une propriété privée. Afin d'améliorer l'accessibilité aux places de stationnement, l'implantation d'un candélabre sur une propriété privée, l'abribus empiétant sur la même propriété privée, la réfection d'une barrière séparant ces deux derniers ouvrages de la propriété. Dans le cadre de ces travaux, il a été possible d'élargir le trottoir à 1,8 m.

*M. Guy-Daniel Beney*

Stationnement privilégié : j'avais annoncé que j'allai déposer un préavis d'ici la fin de l'année. Il est reporté en 2021 pour diverses raisons. Cela concerne la gestion du stationnement par macarons ou à durée limitée. Cela ne concerne pas le paiement standard du stationnement. Ce préavis sur le

stationnement privilégié doit être finalisé et validé par la municipalité, la commission stationnement et mobilité siègera courant janvier. Le projet doit être préavisé favorablement par le canton et par Monsieur Prix. Après cela, le préavis pourra être déposé.

Chemin du Poyet : je vous présente mes excuses car je vous ai répondu en octobre que des informations vous avaient été transmises lors d'un précédent conseil. Ce n'était pas le cas, j'avais transmis ces informations à la commission de gestion. Je vous confirme que la procédure DGMR pour la mesure, circulation interdite sauf riverains, a paru et a été finalisée le 3 décembre 2020. A ce jour, il n'y a pas eu de recours. Les panneaux vont être posés fin 2020 ou début 2021. La mesure prendra effet à la pose des panneaux.

*M. Philippe Moser*

Municipalité 2021-2026 : 6 municipaux ont décidé de se représenter pour la prochaine législature. M. Guy-Daniel Beney est encore en phase de réflexion.

5G : le moratoire cantonal 2019, sur le déploiement de la technologie 5G ne concerne que les nouvelles installations. Dans notre commune, 3 antennes sont indiquées comme étant 5G, il s'agit de modification d'antennes existantes pour les rendre compatibles avec la technologie 5G. Ces antennes émettent dans les limites des fréquences tolérées pour la 4G, il en est de même pour la puissance. Il s'agit donc de pseudo-5G. Ce n'est pas soumis à une autorisation communale ni à un permis de construire. Lecture partielle d'un article paru dans 24Heures.

*Mme Emmanuelle Bigot*

Pavillons enfantines : vous avez voté le préavis concernant le remplacement des fenêtres et la pose de stores. Les travaux sont terminés. Malheureusement le storiste a cassé une vitre qui doit être remplacée. Le reste des travaux s'est bien déroulé. Des travaux d'étanchéité avaient été effectués en 2017-2018. Nous nous sommes rendu compte que le travail n'avait pas été bien fait. L'entier de l'étanchéité a dû être repris, le travail est maintenant correctement réalisé. L'entreprise a admis ses torts.

Salle polyvalente : L'expertise AEAI est toujours pendante. Nous avons d'ores et déjà reçu des offres pour la sécurisation de la mezzanine. Les travaux de sécurité ont la priorité sur l'éclairage. Projection des relevés de consommation d'électricité. En 2020, plus de 50% de la consommation de la salle est couverte par sa propre production.

Chantier salle de gym triple : les plannings sont tenus. La direction des travaux fait preuve de professionnalisme. Tous les intervenants sont attentifs à la bonne exécution des travaux et le climat de travail est bon. Ce chantier est imbriqué dans l'existant, une réflexion sur le raccordement ultérieur des bâtiments au point de vue électrique est menée. Une étude poussée du projet photovoltaïque est en cours. L'ingénierie géotechnique est plus conséquente que prévu en raison de la nature du terrain. L'armature du radier a été renforcée. Les parois berlinoises ont consommé plus de béton que prévu. Des aménagements extérieurs supplémentaires sont réalisés. Malgré ces points, nous restons dans le budget. Nous ne devrions pas être responsables des dégâts survenus aux pompes. Une mesure urgente a dû être prise contre le gel, une conduite a été isolée avant qu'elle puisse être enterrée. Nous avons constaté une fissure assez importante dans une des salles de l'abri PC, sous le collège. Nous avons posé des témoins, à ce stade nous ne pouvons pas dire si c'est en lien avec les travaux. Une dalle en béton a été découverte sous le parking, il faudra compter avec des coûts d'évacuation. Projection des diverses photos.

*M. Philippe Moser*

Nous avons décidé de baptiser cette salle selon la couleur de son sol qui rappelle le sable de nos plages « la Sabliane ».

*Mme Emmanuelle Bigot*

Bâtiment administration communale : M. Dias a réfléchi à un concept de salle de pause. Une fermeture sera installée avant Noël. L'éclairage sécurisé auquel nous sommes tenus sera posé prochainement. Nous travaillons également sur le WIFI dans ce bâtiment.

Petite-Amérique : bien qu'il ne soit pas vieux, le sol devra être refait prochainement. Il s'use prématurément. Nous étudions des offres.

Terrain multisports : à l'arrière de Brit 1. Ce terrain est en piteux état. Nous étudions sa réfection.

M. Sylvain Coigny demande à pouvoir revoir les graphiques concernant la consommation électrique. Il est satisfait des précisions fournies.

*M. Viktor Zeiter*

Y a-t-il des infiltrations d'eau dans la nouvelle salle de gym ?

*Mme Emmanuelle Bigot*

Pas du tout. Les photos projetées concernent les éléments mis en place afin de prévenir des infiltrations.

*M. Alexandre Lecourtier*

Champ du Mayau : récupération des eaux et conduite. Photos des travaux effectués. Cet ouvrage a atteint le but recherché, et ce également lors de fortes pluies.

Pont du Casino (La Mauguettaz) : la berge était dégradée. La pile du pont était également entamée et ne reposait plus sur rien. Nous avons fait appel à des moyens lourds afin de créer un enrochement progressif avec un « Bidim » qui retient l'avancée terreuse et la réalisation d'un enrochement progressif. Du béton a été injecté sous la pile du pont. C'était sans compter sur Dame Nature et l'événement du 24.10.2020. Les 45 à 47 m<sup>3</sup>/seconde enregistrés à cette date classent cet événement dans la catégorie de ceux arrivés 6 fois dans les 50 dernières années. Projections de photos de l'événement. L'ouvrage a été touché principalement aux deux extrémités, une intervention urgente est nécessaire afin de le consolider. Les travaux seront réalisés en deux phases. Dans la mesure du possible des pieux métalliques seront plantés à la base de l'enrochement et des blocs seront également disposés devant l'ouvrage afin de le renforcer et limiter l'érosion sous sa base. L'enrochement sera augmenté avec une couche complémentaire de blocs sur toute sa longueur. Ces travaux seront normalement réalisés en janvier 2021.

Les dépotoirs : présentation de photos avant et après les travaux de curage.

En ce qui concerne les chiffres : Champ du Mayau : nous sommes à l'équilibre. Dépotoirs : nous avons plutôt un gain. Pont du Casino : nous espérons être à l'équilibre mais une rallonge conséquente est maintenant à prévoir. J'ai reçu un devis de CHF 36'000.-- pour la nouvelle intervention. Nous comptons sur une participation de l'ordre de 60% de la part du canton.

SDIS Nord-Vaudois : le principe « first responders » soit le concept de défibrillation précoce a été mis en place au niveau des casernes du SDIS. L'idée est d'avoir une force d'intervention rapide et efficace. Toutes les personnes ayant reçu une formation en termes de réanimation ont une alarme directe qui leur permet d'intervenir en premier recours. Avec l'alarme, ils reçoivent le positionnement des défibrillateurs les plus proches. Quelques défibrillateurs ont déjà été installés sur le territoire communal, toujours en accès extérieur. Le SDIS en a installé un à la caserne, la commune un à l'arrière du bâtiment communal. Une formation est prévue pour le personnel communal intéressé. Une information publique est également prévue dans la mesure des possibilités offertes par le COVID.

La commission chargée de siéger au sujet des nouveaux statuts du SDIS s'est réunie. Le préavis était favorable à l'unanimité avec quelques remarques. L'adoption de ces statuts sous-entendait qu'Yverdon abandonnait sa contribution particulière CHF 10.-- et qu'au but de base de

l'exploitation d'un service de défense incendie et secours, s'ajoute la gestion d'un groupe de jeunes sapeurs-pompiers régionaux, et un but optionnel de la police du feu.

La municipalité a fait suivre le préavis favorable au CODIR du SDIS.

Vin de la commune : c'est Valérie Marendaz de la Cave de la Combe qui s'occupe de notre récolte 2020. La récolte a eu lieu en deux fois afin d'optimiser l'état sanitaire. Même si la météo était difficile lors des vendanges, l'évolution du vin en cave est plutôt positive selon Mme Marendaz. La distribution du vin aux conseillers est prête. En raison de la situation sanitaire et des horaires d'ouverture, je vous demande de vous annoncer avant de vous présenter au bureau communal pour retirer votre vin.

*M. Christian Vuadens*

Qu'en est-il de la santé du chêne président ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Je pense que sa santé est plutôt bonne. L'inspecteur forestier et le garde vont nous soumettre un projet de sauvegarde des arbres d'exception dans les forêts communales. En signant ce projet, la commune s'engage à ne pas couper ces arbres et à les laisser dépérir, sauf danger exceptionnel. Nous serons rémunérés pour cela. Un certain nombre d'arbres ont été identifiés, un inventaire définitif doit nous être transmis.

*Mme Claudine Hug*

Pourrait-on couper un ou deux arbres qui sont autour du chêne président afin de le mettre en valeur ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Je note la question. Je ne suis pas sûr d'y apporter une réponse favorable.

*M. Soprano Marinelli*

Au sujet des défibrillateurs, je vous félicite d'avoir pris l'initiative. Est-il prévu d'en installer un dans la zone sportive, écoles ? C'est une zone où le risque de devoir avoir recours à ce type d'équipement me paraît élevé.

*M. Alexandre Lecourtier*

Je ne veux pas me prononcer à la place de ma collègue sur les équipements prévus sur les infrastructures sportives. Le concept est d'avoir de plus en plus de défibrillateurs installés aux endroits stratégiques dans les communes. Nous avons également réfléchi à en installer dans la zone portuaire. L'intervenant doit avoir un accès rapide et facile. Si la machine est sur place c'est d'autant plus simple. Je pense que ce ne sera pas un problème d'équiper, de manière standardisée, un certain nombre de locaux dans la commune.

*Mme Emmanuelle Bigot*

Nous avons également pris en compte la proximité de la salle polyvalente dans le choix des emplacements retenus.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

## Ordre du jour

- 1. Préavis 2020/12 Administration communale - demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagements extérieur (préavis No 2019/05).  
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote du préavis 2020/12 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour les travaux d'aménagement extérieur du bureau communal de Fr. 6'628.95.
2. D'amortir ce montant supplémentaire de :  
Fr. 6'628.95 sur 30 ans, compte 9143.11 (bâtiment administratif à amortir).
3. D'imputer le compte d'exploitation :  
3540.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 220.95 par année sur 30 ans.

Le préavis 2020/12 est accepté à l'unanimité.

**2. Préavis 2020/13 Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel-de-Ville -  
demande de crédit complémentaire.  
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote du préavis 2020/13 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour ces travaux d'aménagement de Fr. 278.70.
2. D'amortir ce montant supplémentaire de Fr. 278.70 par un amortissement complémentaire.

Le préavis 2020/13 est accepté à l'unanimité.

**3. Préavis 2020/14 Budget 2021.  
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

*M. Philippe Moser*

Je souhaite vous donner quelques informations concernant le poste « participation au déficit sur les transports publics ». Un mail reçu du canton le 8 décembre nous informe « pour l'année 2020, la part communale aux pertes de trafic régional aurait donc été facturée aux communes en 2021 » je vous rappelle que je vous avais mentionné que nous avons pris un peu de risques en choisissant de ne pas rajouter à ce poste les incidences du COVID-19. Il est précisé ensuite « Toutefois afin d'atténuer les conséquences financières de la pandémie sur les communes, le Conseil d'Etat a décidé de financer, de manière exceptionnelle, pour l'année 2020, l'entier des pertes du trafic régional et d'assumer la moitié de celles du trafic urbain. Un projet de décret est soumis au Grand Conseil dans ce sens, dans le but de créer la base légale à cet appui extraordinaire. Ainsi concernant le trafic régional, le canton prévoit de renoncer à facturer aux communes leur part aux pertes de l'année 2020 estimées à près de 10 millions de francs. Pour le surplus nous vous renvoyons au communiqué de presse officiel ».

La parole n'est plus demandée. Nous passons au vote du préavis 2020/14 dont les conclusions sont :

D'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2021 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	17'291'841.00
Charges	:	Fr.	<u>17'817'724.00</u>
Déficit	:	Fr.	<u>525'883.00</u>

OUI - 40    NON - 1    ABST - 0

Le préavis 2020/14 est accepté à la majorité.

**4. Préavis 2020/15    Prix de vente parcelles des Goilles pour 2021.  
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission des finances :            Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote du préavis 2020/15 dont les conclusions sont :

4. De fixer à Fr. 320.00 le prix de vente au m2 des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2021.
5. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2021. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du conseil communal.

Le préavis 2020/15 est accepté à l'unanimité.

**5. Préavis 2020/16    Règlement du personnel communal.  
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

*M. Philippe Moser*

Il s'agit de la confirmation de ce que nous vous avons laissé entrevoir. Suite au dépôt de la motion PS en avril 2019, nous vous avons dit que nous allions suivre le canton. Aujourd'hui, nous sommes quasiment sûrs qu'au niveau cantonal, ce seront 20 jours de congé paternité qui seront décidés. C'est pourquoi nous vous proposons de faire de même au niveau de notre règlement du personnel communal, soit de passer de 5 jours à 20 jours.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

**6. Préavis 2020/17    Route de Rovray - demande de crédit d'étude pour l'amélioration  
de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le  
chemin de l'Étroit  
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

*M. Romano Dalla Piazza*

Vous l'avez constaté, ce préavis fait suite à la motion déposée par le groupe PLR pour améliorer la sécurité sur la route de Rovray, à l'entrée du village. La volonté de la municipalité, en déposant cette demande de crédit pour l'étude, est d'impliquer le conseil communal dans les réflexions qui seront menées, de vous soumettre le projet le plus en amont possible et d'aborder ensemble la question des aménagements possibles dans la limite du domaine public à disposition. Le préavis est donc accompagné des plans de relevé d'état existant produits par le bureau RLJ.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

**7. Préavis 2020/18 Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.-- pour le projet de réhabilitation de la STEP d'Yvonand.  
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

*M. Christian Vuadens*

Nous allons commencer le long travail d'étude et de réalisation de la nouvelle STEP aboutissant à sa mise en service dans quelques années. En lisant le préavis, je fais trois constatations. Premièrement : ma méconnaissance, certes relative, des composants de l'installation actuelle et de son fonctionnement. Deuxièmement : le grand nombre d'abréviations et de sigles, souvent incompréhensibles, qui compliquent la lecture du texte. Troisièmement : le préavis compte peu de schémas mais dans le projet ils seront certainement nombreux. D'où les trois propositions adressées à la municipalité. Premièrement : utiliser un langage technique, autant que possible, mais suffisamment vulgarisé pour être compris sans être ingénieur ou technicien. Deuxièmement : établir un glossaire comportant les sigles et leurs significations pour tous les dicastères. Ce glossaire pourrait figurer sur une feuille A4 ou A3 selon son importance, ce qui permettrait de faciliter la lecture des documents. Troisièmement : fournir des plans et des schémas clairs et assez grands, mais surtout un plan général de la STEP sur lequel figurent tous les éléments. D'avance, merci à la municipalité de réfléchir à ces propositions.

*M. Gabriel David*

Ce préavis concerne le crédit d'étude. Lorsque le projet sera fait et chiffré, une personne compétente viendra vous faire une présentation et vous pourrez alors poser toutes les questions que vous souhaitez.

M. Vuadens réitère sa demande d'un glossaire, indépendamment du projet de la STEP.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**8. Interventions individuelles**

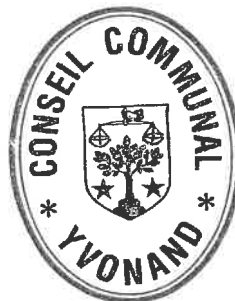
La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 21 h 25. La Vice-Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance de conseil communal aura lieu le 25 janvier 2021 dans cette même salle. La Vice-Présidente souhaite à tous une bonne fin de soirée, de très belles fêtes de fin d'année et adresse à chacun ses meilleurs vœux.

La Vice-Présidente  
  
Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire  
  
Nicole Bachmann